

## **Communiqué aux médias**

# **Une nouvelle étude vient bousculer les connaissances sur les infrasons émis par les éoliennes**

Granges, le 29 septembre 2020

**Les riverains de parcs éoliens en France et en Allemagne sont nombreux à faire état de problèmes de santé parfois graves : maux de tête, acouphènes, troubles du sommeil, vertiges, nausées, sentiments d'oppression dans l'abdomen, ou encore états dépressifs. Ils attribuent l'origine de leur mal aux infrasons, ces sons de basse fréquence inaudibles par l'oreille humaine. Les promoteurs éoliens, quant à eux, nient l'influence que peuvent avoir les infrasons d'origine éolienne sur la santé humaine. Une nouvelle étude commandée par Paysage Libre Suisse apporte des éléments inédits au débat et prouve que la Confédération doit urgemment prendre le problème en main.**

Dans sa réponse à l'interpellation du Conseiller national Jean-Pierre Grin (13.3113), le Conseil fédéral estimait que les émissions d'infrasons des installations d'énergie éolienne se situent en dessous du seuil d'audition ou de perception et n'ont ainsi pas d'effets sur la santé. Il avait toutefois précisé qu'il suivait de près la recherche sur les effets du bruit dans ce domaine et qu'en cas de nouveaux développements, il proposerait des mesures appropriées pour protéger la population des nuisances sonores.

Une nouvelle étude publiée par Paysage Libre Suisse montre que le problème des infrasons n'a pas été correctement analysé jusqu'à présent, et que la Confédération doit reprendre ce dossier en main dans les plus brefs délais. Paysage Libre Suisse a transmis ses conclusions aux autorités fédérales, auxquelles il est demandé d'agir très rapidement pour protéger la population suisse, étant donné le grand nombre de projets éoliens qui pourraient être construits dans les deux à cinq prochaines années, soit près de 12 parcs, pour un total d'environ 120 machines.

Qu'est-ce qui est nouveau ? Jusqu'à présent, la grande majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions mesurées dans l'air. Or c'est dans le sol que se situe le problème : des mesures effectuées dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités d'ondes de vibrations importantes dans les sols se propagent loin des machines, parfois à plusieurs kilomètres. Convertis en décibels sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs. À ces niveaux de vibrations s'ajoutent des effets de résonance dans les bâtiments, qui peuvent multiplier la vibration externe par 10 voire 20 selon le bâtiment. Cette résonance dite de Helmholtz explique pourquoi certains habitants sont plus touchés que d'autres.

La nature du sous-sol est déterminante : les niveaux sonores sont les plus élevés dans des régions de sous-sol dur, notamment le calcaire. Or, la plupart des parcs éoliens suisses dont la construction pourrait intervenir dans les prochaines années se situent dans l'Arc jurassien, sur un sol en calcaire.

Paysage Libre Suisse demande à la Confédération d'agir rapidement pour que la nature du sous-sol soit soigneusement prise en compte dans les procédures de permis de construire. Il est aussi demandé aux autorités judiciaires d'appliquer de façon stricte le principe de précaution, afin de protéger les riverains de conséquences sanitaires graves. Un moratoire sur la construction de nouveaux parcs éoliens est nécessaire aussi longtemps que les mesures adéquates ne sont pas définies par voie d'ordonnance.

### **Contact :**

**Michel Fior, Secrétaire général, [michel.fior@paysage-libre.ch](mailto:michel.fior@paysage-libre.ch), 079 898 11 55**